

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Rapport annuel (2010)

Le présent rapport a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel<sup>1</sup>, le Conseil général s'est réuni cinq fois – le 22 février, le 4 mai, le 29 juillet, le 21 octobre et le 14 décembre 2010. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/125 à 129.<sup>2</sup>

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

<b>1.</b>	<b>Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha.....</b>	<b>3</b>
a)	Comité des négociations commerciales – Rapports.....	3
b)	Programme de travail sur les petites économies .....	4
i)	<i>Rapports.....</i>	<i>4</i>
ii)	<i>Retrait des Maldives de la liste des PMA le 1<sup>er</sup> janvier 2011 – Communication des Maldives.....</i>	<i>5</i>
c)	Aide pour le commerce.....	5
d)	Suite donnée à la Décision du Conseil général d'août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur le Programme de travail de Doha – Rapport du Directeur général sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement.....	5
<b>2.</b>	<b>Transparence des arrangements commerciaux préférentiels .....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Programme de travail sur le commerce électronique – Examen des progrès accomplis.....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations.....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Questions relevant du Conseil des ADPIC – Réexamen au titre du paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC – Rapport du Conseil des ADPIC .....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>Renseignements sur la Liste CXL de l'UE – Déclaration de l'Union européenne.....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>Modification des procédures aboutissant à la certification des modifications du SH 2002 .....</b>	<b>9</b>
<b>8.</b>	<b>Questions relatives à l'accession .....</b>	<b>9</b>
a)	Bélarus .....	9

<sup>1</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 2009 a été distribué sous la cote WT/GC/121 et Add.1.

<sup>2</sup> À paraître.

b)	Éthiopie.....	9
c)	Samoa.....	9
d)	Syrie.....	10
e)	Accession des pays en développement – Communication présentée par le Gabon au nom du Groupe informel des pays en développement.....	10
f)	Accession des PMA.....	10
i)	<i>Accession des PMA – Déclaration de la Zambie au nom du Groupe des PMA.....</i>	<i>10</i>
ii)	<i>Priorités pour 2010 en matière d'accession des PMA – Communication présentée par la Zambie au nom du Groupe des PMA).....</i>	<i>11</i>
g)	Accessions à l'OMC: rapport 2010 du Directeur général.....	11
<b>9.</b>	<b>Dérogations.....</b>	<b>12</b>
a)	Introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Argentine.....	12
b)	Introduction des modifications du système harmonisé 2002 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision.....	12
c)	Introduction des modifications du Système harmonisé de 2007 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision.....	12
d)	Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC.....	12
<b>10.</b>	<b>La crise financière et économique et le rôle de l'OMC – Communication présentée par l'Argentine, l'Équateur et l'Inde.....</b>	<b>14</b>
<b>11.</b>	<b>Mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux – Mise en œuvre à titre permanent – Communication présentée par la Chine, l'Inde et le Pakistan.....</b>	<b>15</b>
<b>12.</b>	<b>Programme de travail pour l'harmonisation au titre de l'Accord sur les règles d'origine.....</b>	<b>15</b>
a)	Programme de travail pour l'harmonisation au titre de l'Accord sur les règles d'origine – La voie à suivre – Communication présentée par la Chine, l'Inde et le Pakistan.....	15
b)	Déclaration du Président.....	15
<b>13.</b>	<b>Consultations au sujet des priorités des Membres pour 2010 – Déclaration du Président.....</b>	<b>15</b>
<b>14.</b>	<b>Huitième Conférence ministérielle – Déclaration du Président.....</b>	<b>15</b>
<b>15.</b>	<b>Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions.....</b>	<b>16</b>
<b>16.</b>	<b>Régime des pensions de l'OMC.....</b>	<b>16</b>
<b>17.</b>	<b>Centre du commerce international CNUCED/OMC.....</b>	<b>16</b>
<b>18.</b>	<b>Examen des activités de l'OMC.....</b>	<b>17</b>
<b>19.</b>	<b>Désignation des Présidents des organes de l'OMC.....</b>	<b>17</b>
<b>20.</b>	<b>Élection du Président.....</b>	<b>19</b>

## 1. Travaux menés dans le cadre du Programme de travail de Doha

### a) Comité des négociations commerciales – Rapports (WT/GC/M/125 à 129)

1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève directement du Conseil général et est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques qu'il a entérinés à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

2. À chacune des réunions du Conseil général, en février, mai, juillet, octobre et décembre, le Directeur général, en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a fait rapport sur les activités du CNC depuis son dernier rapport au Conseil général.<sup>3</sup>

3. À la réunion de février, les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe arabe), du Gabon (au nom du Groupe africain), de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), de la Colombie, du Mexique, du Japon, du Népal, de l'Union européenne, de l'Inde, du Bangladesh, de Hong Kong, Chine, de la Turquie, de Cuba, de la Suisse, du Taipei chinois, de la Norvège, des États-Unis, de la Chine et du Pakistan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

4. À la réunion de mai, les représentants de l'Australie, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Gabon (au nom du Groupe africain), du Tchad (au nom du groupe "Coton-4"), de la Corée, du Japon, du Taipei chinois (au nom du Groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR)), de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, du Bangladesh, du Mexique, de la Norvège, de la Chine, de la Turquie, de l'Inde, du Brésil et de la Barbade ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

5. À la réunion de juillet, les représentants du Costa Rica, de l'Inde, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Gabon (au nom du Groupe africain), du Maroc (au nom du Groupe arabe), de l'Union européenne, du Brésil, du Burkina Faso (au nom du groupe "Coton-4"), de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement), de Cuba, de l'Équateur, de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de la Norvège, du Pakistan, de la Suisse et de la République bolivarienne du Venezuela ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

6. À la réunion d'octobre, le représentant de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement et au nom de sa propre délégation) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

7. À la réunion de décembre, les représentants du Gabon (au nom du Groupe africain), de l'Union européenne, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Chili, du Brésil (au nom du G-20), de la Suisse, de Maurice (au nom du Groupe ACP), du Pérou, de la Norvège, du Kenya, de Sri Lanka, de Cuba, de la Jamaïque, du Mexique, de l'Inde, de la Turquie et du Népal ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Directeur général et des déclarations.

---

<sup>3</sup> Les déclarations du Directeur général ont été distribuées ultérieurement sous les cotes JOB/GC/1, 2, 3, 4 et 7, respectivement.

b) Programme de travail sur les petites économies

i) *Rapports (WT/GC/M/125 à 129)*

8. En 2002, le Conseil général avait pris note d'un cadre et de procédures pour la conduite du Programme de travail sur les petites économies décidé par les Ministres réunis à Doha (WT/MIN(01)/DEC/1, paragraphe 35), en vertu desquels ce programme de travail serait un point permanent à l'ordre du jour du Conseil général. Le cadre et les procédures prévoyaient également que le Comité du commerce et du développement (CCD) ferait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux dans ses Sessions spécifiques sur cette question. Les Ministres réunis à Hong Kong avaient donné pour instruction au CCD, sous la responsabilité globale du Conseil général, de poursuivre les travaux dans le cadre de la Session spécifique et de suivre l'évolution des propositions des petites économies dans les organes de négociation et autres organes. En 2006, sur la base d'un rapport du Président de la Session spécifique du CCD, le Conseil général avait pris note du fait que les Membres poursuivraient les travaux de fond effectués au titre de ce programme de travail.

9. À la réunion du Conseil général de février, le Président de la Session spécifique du CCD, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, a dit, entre autres choses, que le dernier rapport sur le Programme de travail sur les petites économies, reproduit sous la cote WT/COMTD/SE/6, avait été distribué à la septième Conférence ministérielle. Une proposition (TN/RL/GEN/162) avait été faite concernant des flexibilités additionnelles pour les petites économies vulnérables (PEV) au titre de l'article III du projet de texte du Président sur les subventions à la pêche, et avait été discutée au sein du Groupe de négociation sur les règles. La Session spécifique continuerait de suivre toutes les propositions qui seraient faites par des PEV et de les inclure dans la compilation distribuée sous la cote WT/COMTD/SE/W/22/Rev.4.

10. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

11. À la réunion de mai, le Président de la Session spécifique, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, a dit, entre autres choses, que les proposants continuaient de suivre les négociations et les travaux ordinaires de l'OMC, et prévoyaient de faire de nouvelles propositions dans certains des groupes de négociation. Celles-ci seraient ajoutées au document (WT/COMTD/SE/W/22/Rev.4) compilant toutes les propositions faites jusqu'à présent par les proposants et rendant compte de leur travail dans le détail.

12. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

13. À la réunion de juillet, le Président de la Session spécifique, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, a dit que les proposants continuaient de prendre part aux négociations et de suivre les questions qui les intéressaient, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'AMNA, des services, de l'Aide pour le commerce et des subventions à la pêche. Les proposants avaient également engagé un processus de réflexion interne sur les futurs travaux à mener dans ces domaines et dans d'autres.

14. Le représentant d'El Salvador (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

15. À la réunion d'octobre, le Président de la Session spécifique, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, a dit que les proposants des PEV participaient toujours activement aux négociations dans le cadre du PDD et avaient également suivi les consultations et les

travaux récents sur l'initiative Aide pour le commerce. Le Secrétariat procédait à la révision d'un document compilant toutes les propositions faites par les PEV.

16. Le représentant de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

17. À la réunion de décembre, le Président de la Session spécifique, faisant rapport sur les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, a noté que les Membres avaient récemment examiné la dernière révision du document du Secrétariat (WT/COMTD/SE/W/22/Rev.5) compilant toutes les propositions concernant les PEV et le programme de travail sur les petites économies. Les auteurs des propositions concernant les PEV ont indiqué qu'ils continueraient à chercher à obtenir des flexibilités dans les domaines de l'agriculture, de l'AMNA et des services, de la facilitation des échanges et des subventions à la pêche.

18. La représentante de la Barbade (au nom des PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

ii) *Retrait des Maldives de la liste des PMA le 1<sup>er</sup> janvier 2011 – Communication des Maldives (WT/GC/M/129)*

19. À la réunion de décembre, le représentant des Maldives a indiqué que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande de sa délégation (WT/GC/130) et il a informé le Conseil que les Maldives seraient retirées de la liste des pays les moins avancés de l'ONU, le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Malgré cela, les Maldives restaient une économie vulnérable et, par conséquent, elles voulaient demander aux Membres de faire preuve de compréhension en ce qui concernait les flexibilités accordées aux petites économies dans les différents domaines du PDD.

20. Les représentants de l'Union européenne, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Bangladesh et de la Barbade (au nom des PEV) ont pris la parole. Le Conseil a pris note des déclarations.

c) *Aide pour le commerce (WT/GC/M/128)*

21. À la réunion d'octobre, le Directeur général a mis en exergue la question: "l'Aide pour le commerce fonctionne-t-elle?", qui avait été posée aux Membres par la voie de courriers envoyés conjointement avec l'OCDE, et a présenté l'exercice conjoint OMC-OCDE de suivi et d'évaluation sur lequel s'appuierait le troisième Examen global de l'Aide pour le commerce – prévu pour juillet 2011 – et dont l'objet devrait être d'évaluer les effets et les résultats de l'Aide pour le commerce sur le terrain. Il a appelé les Membres à soumettre leurs questionnaires d'auto-évaluation et leurs cas d'expérience pour qu'ils sous-tendent l'Examen.

22. Les représentants de la Turquie, de la Zambie (au nom des PMA), des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Australie, du Japon, de la Corée, de la Chine, de la Tanzanie et du Taipei chinois ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

d) *Suite donnée à la Décision du Conseil général d'août 2004 et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur le Programme de travail de Doha – Rapport du Directeur général sur les aspects du coton relatifs à l'aide au développement (WT/GC/M/129)*

23. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1<sup>er</sup> août 2004 sur le Programme de travail de Doha (WT/L/579), le Conseil général a, entre autres choses, donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil a aussi donné pour instruction au Directeur

général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. Les Ministres à Hong Kong ont réaffirmé le mandat de 2004 et demandé au Directeur général de communiquer des mises à jour au Conseil général, à des intervalles appropriés, tout en tenant le Sous-comité du coton informé de l'état d'avancement des travaux.

24. À la réunion de décembre, le Directeur général a rappelé que le mandat de Doha sur le coton comportait deux volets: les politiques commerciales et l'aide au développement. S'agissant de ce dernier, les Membres avaient tenu récemment une série de consultations au cours desquelles ils avaient examiné la dixième version du tableau évolutif sur l'aide au développement en faveur du coton (WT/CFMC/6/Rev.9), qui montrait que l'aide au développement spécifique à ce secteur s'élevait à 570 millions de dollars EU. S'agissant du volet relatif aux politiques commerciales, les progrès étaient liés à l'évolution générale des négociations sur l'agriculture; dans ce contexte, les consultations s'étaient intensifiées, ce qui avait permis de réaffirmer le consensus selon lequel la question du coton devrait être résolue sur la base du projet de modalités de décembre 2008.

25. Les représentants de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) et de l'Égypte ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **2. Transparence des arrangements commerciaux préférentiels (WT/GC/M/127 à 129)**

26. En décembre 2006, le Conseil général avait adopté une décision sur la transparence des arrangements commerciaux préférentiels (WT/L/672), invitant le Comité du commerce et du développement à examiner la transparence des arrangements commerciaux préférentiels relevant du paragraphe 2 de la Clause d'habilitation – autres que les ACR – et à faire rapport dans les six mois en vue d'une action appropriée du Conseil général. Par la suite, en 2007, 2008 et 2009, le Conseil général était convenu de repousser par période successive de six mois, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2010, le délai imparti au CCD pour examiner cette question et pour faire rapport en vue d'une action appropriée.

27. À la réunion du Conseil général de juillet, le Président du Comité du commerce et du développement (CCD), faisant rapport sur l'examen de cette question par le CCD, a dit que la discussion avait considérablement avancé concernant l'établissement d'un mécanisme de transparence pour les arrangements commerciaux préférentiels et qu'un texte était désormais bien établi et proche d'une forme que le CCD pourrait approuver. Pour pouvoir mener ce travail à bonne fin, le CCD était convenu de demander au Conseil général qu'il lui accorde jusqu'à décembre 2010 pour examiner la question plus avant et lui faire rapport.

28. Les représentants de l'Inde, du Brésil, de la Chine, de l'Équateur, de la République dominicaine, des États-Unis, du Mexique, d'El Salvador et de la Turquie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD et des déclarations et est convenu de repousser à décembre 2010 le délai imparti au CCD pour examiner cette question et pour faire rapport en vue d'une action appropriée.

29. À la réunion d'octobre, le Président du CCD a indiqué que les délégations avaient finalement été en mesure de concilier leurs positions et que le CCD avait approuvé le texte sur un Mécanisme de transparence pour les arrangements commerciaux préférentiels et était convenu de soumettre ce texte – reproduit sous la cote WT/COMTD/71 – au Conseil général en lui recommandant de l'adopter. L'examen par le CCD de la transparence des arrangements préférentiels, commencé au début de 2007 sur la base du mandat qui lui avait été confié par le Conseil général, avait été mené à son terme.

Certains Membres complétaient leurs procédures internes en vue d'une adoption prochaine du mécanisme.

30. Les représentants du Brésil, des États-Unis, du Canada, du Japon, de l'Union européenne, de la Chine, du Taipei chinois et de l'Égypte ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

31. À la réunion de décembre, le Président a noté que les procédures internes permettant l'adoption du Mécanisme pour la transparence avaient été achevées, et il a proposé que le Conseil général adopte le projet de décision établissant un Mécanisme pour la transparence des arrangements commerciaux préférentiels, reproduit dans le document WT/COMTD/71.

32. Les représentants de l'Union européenne, de l'Inde, de la Chine, d'El Salvador, de l'Égypte, de la Suisse, du Japon, du Brésil, de la Corée, des États-Unis, du Mexique, du Canada, de Sainte-Lucie et de Cuba ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté la Décision (WT/L/806).

### **3. Programme de travail sur le commerce électronique – Examen des progrès accomplis (WT/GC/M/129)**

33. En décembre 2009, à la septième Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté une Décision relative au Programme de travail sur le commerce électronique (WT/L/782) qui appelait, entre autres, à redynamiser intensivement les travaux dans le cadre du Programme de travail, et donnait pour instruction au Conseil général de procéder à des examens périodiques de l'avancement du Programme de travail en vue de la Conférence ministérielle suivante.

34. À la réunion de décembre, le Directeur général adjoint, M. Singh, qui s'occupe du Programme de travail au nom du Président du Conseil général et de ses prédécesseurs depuis 2005, a fait rapport sur les consultations qu'il avait récemment tenues sur la question, conformément à la Décision ministérielle et a déclaré que rien n'avait été fait concernant le commerce électronique en 2010 au titre du Programme de travail, mais il a noté que certaines délégations avaient indiqué que des travaux portant sur le commerce électronique avaient eu lieu dans certains domaines. Les délégations avaient appelé à redynamiser le Programme de travail et certaines d'entre elles avaient fait part de leur intention de présenter des propositions afin de le relancer.

35. Les représentants du Taipei chinois, de Cuba et de la Chine ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **4. Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapports et recommandations (WT/GC/M/126 à 129)**

36. À ses réunions de mai, de juillet, d'octobre et de décembre, le Conseil général a examiné les rapports du Comité du budget, des finances et de l'administration sur ses réunions de mars (WT/BFA/115), de mai et de juillet (WT/BFA/116 et 117), octobre (WT/BFA/118) et de novembre et décembre 2010 (WT/BFA/119, 120 et 121), respectivement. Ces rapports ont été présentés à chaque réunion par le Président du Comité.

37. À la réunion de mai, les représentants de la Chine, de la Côte d'Ivoire et du Mali ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget figurant au paragraphe 25 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/115, et a adopté le rapport.

38. En outre, le Directeur général a informé le Conseil général des efforts déployés par le Secrétariat pour trouver des solutions avec les Membres dont les contributions étaient en souffrance de longue date. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

39. À la réunion de juillet, les représentants du Togo, de la Chine, de l'Équateur et des États-Unis, et le Directeur général ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 20, 23 et 25 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/116, et a adopté les rapports.

40. À la réunion d'octobre, le Directeur général a encouragé les délégations à télécharger les documents directement depuis le site Web des Membres et à utiliser les versions électroniques des documents, dans le cadre de l'action menée par le Secrétariat pour réduire la consommation de papier, diminuer les dépenses et contribuer à l'effort collectif pour rendre l'OMC neutre en carbone. Le Conseil général a pris note des déclarations, a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 19 et 21 de son rapport, reproduit sous la cote WT/BFA/118, et a adopté le rapport.

41. À la réunion de décembre, le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant aux paragraphes 14 et 16 du rapport du Comité reproduit dans le document WT/BFA/119, et aux paragraphes 14 et 18 du document WT/BFA/120, y compris le projet de Résolution mentionné au paragraphe 14. Le Conseil général a aussi adopté le projet de décision concernant les dépenses révisées de l'OMC en 2011 et les voies et moyens d'exécution du budget, qui figure au paragraphe 14 du document WT/BFA/120. Enfin, le Conseil a adopté les rapports du Comité reproduits dans les documents WT/BFA/119, 120 et 121.

42. En outre, le Directeur général a informé le Conseil des améliorations concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, lesquels étaient à leur plus bas niveau depuis 1995.

43. Le représentant du Niger a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**5. Questions relevant du Conseil des ADPIC – Réexamen au titre du paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC – Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/129)**

44. En août 2003, le Conseil général a adopté la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette décision dispose que le Conseil des ADPIC réexaminera chaque année le fonctionnement du système décrit dans la Décision afin d'assurer son application effective et présentera chaque année un rapport sur son application au Conseil général.

45. À la réunion de décembre, le Président du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil des ADPIC (IP/C/57 et Corr.1) sur son septième réexamen annuel du fonctionnement du système décrit dans la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Il a dit que ce rapport faisait aussi le point de la situation en ce qui concernait les acceptations du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC.

46. Les représentants du Brésil, de Cuba, de l'Inde, de l'Équateur, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Canada, de la Suisse, de la Chine et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC (IP/C/57 et Corr.1) et des déclarations.

**6. Renseignements sur la Liste CXL de l'UE – Déclaration de l'Union européenne (WT/GC/M/125)**

47. À la réunion du Conseil général de février, l'Union européenne a donné des précisions sur la certification de sa Liste révisée après son élargissement à 15 États membres en 2005. L'UE a expliqué que, lorsque les CE avaient proposé une nouvelle Liste CXL en 1996, plusieurs Membres avaient émis des réserves, empêchant dès lors sa certification. Ces réserves ayant maintenant été levées par les Membres concernés, l'UE croyait savoir que le Directeur général distribuerait la Liste telle qu'elle avait été certifiée.

48. Les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, des États-Unis, de l'Argentine et de la Suisse ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**7. Modification des procédures aboutissant à la certification des modifications du SH 2002 (WT/GC/M/129)**

49. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné un projet de décision contenu dans le document G/MA/W/104 sur les modifications qu'il était proposé d'apporter aux procédures pour l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002 dans les Listes de concessions au moyen de la base de données LTC.

50. Le représentant de l'Inde a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration et a adopté la Décision (WT/L/807).

**8. Questions relatives à l'accession**

a) Bélarus (WT/GC/M/125)

51. En janvier 1995, le Conseil général a décidé de transformer le Groupe de travail de l'accession du Bélarus établi dans le cadre du GATT de 1947 en un Groupe de travail de l'OMC.

52. À la réunion de février, le Président a informé les Membres que, à l'issue des consultations avec les membres du Groupe de travail et les autorités du Bélarus et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Aran (Turquie) présiderait ce Groupe de travail, en remplacement de Mme Horn (Suède), qui avait quitté ses fonctions. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

b) Éthiopie (WT/GC/M/128)

53. Le Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie a été établi en février 2003.

54. À la réunion d'octobre, le Président a informé le Conseil que, à l'issue des consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Smidt (Danemark) présiderait ce Groupe de travail. Les représentants de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Danemark et de l'Éthiopie (en tant qu'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

c) Samoa (WT/GC/M/127)

55. Le Groupe de travail de l'accession du Samoa a été établi en juillet 1998.

56. À la réunion de juillet, le Président a informé le Conseil que, à l'issue des consultations et conformément à la pratique habituelle de l'OMC, il avait été convenu que M. Kitajima (Japon)

présiderait ce Groupe de travail, en remplacement de Mme Sato (Japon), qui ne serait plus disponible pour occuper ce poste. Les représentants de la Turquie et de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

d) Syrie (WT/GC/M/126)

57. À la réunion de mai, le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe arabe, a présenté la communication reproduite sous la cote WT/GC/127 concernant la demande d'accession à l'OMC de la Syrie (WT/ACC/SYR/1, 3 et 4).

58. Les représentants de la Turquie, de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement), du Gabon (au nom du Groupe africain), de l'Inde, du Pakistan, de la Malaisie, de l'Indonésie, de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Chine, de Djibouti, du Bangladesh, du Brésil, de la Bolivie et de Maurice ont pris la parole.

59. Le Président a proposé que le Conseil général convienne d'établir un groupe de travail ayant le mandat et la composition types, dont il a donné lecture. Le Conseil général en est convenu ainsi.

60. Le Président a ensuite invité le représentant de la Syrie à consulter la Division des accessions du Secrétariat sur les procédures à suivre, en particulier en ce qui concerne les documents de base qui doivent être examinés par le Groupe de travail. Il a également invité la Syrie, au nom du Conseil général, à assister aux réunions du Conseil général et, selon qu'il sera approprié, aux réunions des autres organes de l'OMC en tant qu'observateur pendant que le Groupe de travail mènerait ses travaux. Le représentant de la Syrie (en tant qu'observateur) a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

e) Accession des pays en développement – Communication présentée par le Gabon au nom du Groupe informel des pays en développement (WT/GC/M/125)

61. À la réunion du Conseil général de février, le représentant de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement) a noté que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande du Gabon, intervenant au nom du Groupe informel des pays en développement (WT/GC/126). Au nom du Groupe, l'intervenant a remercié le Directeur général pour son rapport annuel de 2009 sur les accessions à l'OMC, reproduit sous la cote WT/ACC/13, qui examinait l'état d'avancement des initiatives en cours et faisait le point des différentes accessions.

62. Les représentants du Nigéria, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Pakistan, de la Turquie, du Bangladesh, du Taipei chinois, de la République bolivarienne du Venezuela, du Paraguay, de la Chine, de l'Égypte (au nom du Groupe arabe), des États-Unis, de l'Argentine, de l'Union européenne, du Japon et de l'Inde ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

f) Accession des PMA

i) *Accession des PMA – Déclaration de la Zambie au nom du Groupe des PMA (WT/GC/M/126)*

63. À la réunion du Conseil général de mai, le représentant de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) a dit que le Groupe espérait que le dialogue prévu sur l'accession des PMA à l'OMC permettrait à tous les Membres de mieux comprendre et apprécier la situation particulière des PMA accédants, en vue d'accélérer l'achèvement du processus d'accession des PMA qui étaient déjà parvenus à un stade avancé. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

ii) *Priorités pour 2010 en matière d'accession des PMA – Communication présentée par la Zambie au nom du Groupe des PMA (WT/GC/M/128)*

64. À la réunion d'octobre, le représentant de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) a noté que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande du Groupe des PMA (WT/GC/128). Il a souligné que les accessions des PMA devaient être conduites conformément à la lettre et à l'esprit de la Décision sur l'accession des pays les moins avancés qui avait été adoptée par le Conseil général en 2002. Les priorités pour 2010 étaient l'accession de Vanuatu, du Yémen et du Samoa.

65. Les représentants de la Tanzanie, de l'Australie, de l'Union européenne, de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement), du Japon (au nom du Président du Groupe de travail de l'accession du Samoa et au nom de sa propre délégation), du Bangladesh, du Taipei chinois (au nom des MAR), de la Turquie, de la Nouvelle-Zélande, du Maroc (au nom du Groupe arabe), du Népal, des États-Unis, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Ukraine, de la Corée, de la Chine, de la Colombie, de Cuba, de la Norvège, de la Suisse et du Yémen (en tant qu'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

66. À la réunion de décembre, suivant la suggestion du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point intitulé "Accessions à l'OMC: rapport 2010 du Directeur général", dont il est question au point g) ci-après.

67. La représentante de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) a noté que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande du Groupe des PMA (document WT/GC/129) et a informé le Conseil de l'état d'avancement des accessions des trois PMA (Vanuatu, Samoa et Yémen) qui étaient prioritaires.<sup>4</sup>

g) *Accessions à l'OMC: rapport 2010 du Directeur général (WT/GC/M/129)*

68. À la réunion du Conseil de décembre, suivant la suggestion du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point intitulé "Priorités pour 2010 en matière d'accession des PMA", dont il est question au point f) ii) ci-dessus.

69. Le Directeur général a présenté son rapport 2010 sur les accessions à l'OMC (WT/ACC/14). Il a expliqué que l'année 2010 avait été marquée par plusieurs faits nouveaux importants dans ce domaine, avec la réactivation de plusieurs groupes de travail et des progrès sur de nombreuses accessions et que les travaux en vue de l'établissement d'une base de données sur les engagements dans le cadre des accessions avançaient. Le Directeur général a souligné en outre qu'une attention particulière était accordée aux accessions de PMA.

70. Les représentants de la République dominicaine (au nom du groupe informel des pays en développement); de l'Australie; du Pakistan; du Nigéria; du Paraguay; de l'Inde; de l'Union européenne; de Hong Kong, Chine; du Japon; de la Turquie; des États-Unis; du Venezuela; de la Chine; du Brésil; de la Nouvelle-Zélande; du Canada; de Cuba; de la Zambie (au nom du Groupe des PMA); de l'Oman; du Taipei chinois; de la Colombie; du Yémen (en tant qu'observateur) et de l'Iran (en tant qu'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>4</sup> Il est fait état de la discussion au titre de ce point de l'ordre du jour au paragraphe 70.

## 9. Dérogations<sup>5</sup>

- a) Introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Argentine (WT/GC/M/127)

71. À sa réunion de juillet, le Conseil général a examiné un projet de décision, figurant dans le document G/C/W/632, qui prévoyait une dérogation aux dispositions de l'article II du GATT de 1994 jusqu'au 30 avril 2011 pour l'Argentine, afin que celle-ci puisse introduire les modifications du SH 1996 dans ses Listes de concessions. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen des projets de décisions par le Conseil.

72. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté la Décision (WT/L/801).

- b) Introduction des modifications du système harmonisé 2002 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision (WT/GC/M/129)

73. À sa réunion de décembre, le Conseil général a examiné un projet de décision (G/C/W/637) prévoyant une dérogation suspendant l'application des dispositions de l'article II du GATT de 1994 jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre aux Membres de mettre en application sur leur territoire national les amendements recommandés à la nomenclature du Système harmonisé en attendant que ces modifications aient été incorporées dans leurs listes de concessions. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

74. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/808).

- c) Introduction des modifications du Système harmonisé de 2007 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision (WT/GC/M/129)

75. À sa réunion de décembre, le Conseil général a examiné un projet de décision (G/C/W/638) prévoyant une dérogation suspendant l'application des dispositions de l'article II du GATT de 1994 jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre aux Membres de mettre en application sur leur territoire national les amendements recommandés à la nomenclature du Système harmonisé en attendant que ces modifications aient été incorporées dans leurs listes de concessions. La Présidente du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par le Conseil.

76. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté le projet de décision (WT/L/809).

- d) Examen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/127, 129)

77. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

---

<sup>5</sup> Une liste des dérogations accordées par le Conseil général en 2010, ainsi que des dérogations accordées précédemment et encore en vigueur en 2010, figure dans le document WT/GC/W/629.

78. À sa réunion de juillet, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- i) PMA – Article 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 8 juillet 2002 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (WT/L/478).
- ii) Traitement préférentiel en faveur des pays les moins avancés, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2019 (WT/L/759)
- iii) Union européenne – Préférences applicables à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, dérogation accordée le 28 juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2011 (WT/L/654, WT/L/799 et Corr.1)
- iv) Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome à Moldova, dérogation accordée le 7 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013 (WT/L/722, WT/L/800)
- v) Mongolie – Droits d'exportation sur le cachemire brut, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 29 janvier 2012 (WT/L/695)
- vi) États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 27 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2016 (WT/L/694, WT/L/798)
- vii) États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2014 (WT/L/753, WT/L/794)
- viii) États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 septembre 2015 (WT/L/754, WT/L/795)
- ix) États-Unis – Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2014 (WT/L/755, WT/L/796)

79. Ce faisant, le Conseil général a examiné des rapports sur la mise en œuvre de leurs dérogations respectives présentés par l'Union européenne (WT/L/799 et Corr.1, WT/L/800) et les États-Unis (WT/L/798, WT/L/794, WT/L/795, WT/L/796).

80. Les représentants de la Bolivie, de l'Équateur, du Brésil, de Cuba, du Chili, de la République dominicaine, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), du Bangladesh, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Argentine, du Nicaragua, de la Colombie et de la Jamaïque (au nom de la CARICOM) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports susmentionnés et des déclarations.

81. À sa réunion de décembre, le Conseil général a procédé au réexamen des dérogations ci-après au titre de l'article IX:4:

- i) Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée pour la période allant du 15 décembre 2006 au 31 décembre 2012 (WT/L/676)

- ii) Canada – Programme CARIBCAN, dérogation accordée le 15 décembre 2006 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011 (WT/L/677, WT/L/804);
- iii) Cuba – Article XV:6 du GATT de 1994, dérogation accordée pour la période allant du 15 décembre 2006 au 31 décembre 2011 (WT/L/678, WT/L/803).

82. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives présentés par le Canada (WT/L/804) et Cuba (WT/L/803). Les représentants de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports susmentionnés et des déclarations.

#### **10. La crise financière et économique et le rôle de l'OMC – Communication présentée par l'Argentine, l'Équateur et l'Inde (WT/GC/M/125 à 127)**

83. À la réunion de février, le Conseil a poursuivi l'examen de la communication présentée par l'Argentine, l'Équateur et l'Inde sous la cote WT/GC/W/617 et Add.1.<sup>6</sup>

84. Les représentants de l'Argentine, de l'Équateur, de l'Inde, de la Chine, de la Turquie, des États-Unis, du Brésil, de la Bolivie, de la République bolivarienne du Venezuela, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de la République dominicaine, du Japon, du Mexique, du Paraguay, du Chili, de la Suisse et du Taipei chinois ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu que le Président recommanderait à son successeur d'engager des consultations sur la meilleure façon de faire avancer cette proposition, sans préjudice de la position des Membres, et de faire rapport au Conseil à sa prochaine réunion.

85. À la réunion de mai, le Président a fait rapport sur les consultations qu'il avait tenues récemment sur la meilleure façon de faire avancer la proposition figurant dans le document WT/GC/W/617 et Add.1 et auxquelles plus de 30 délégations avaient participé.

86. Les représentants de l'Argentine, du Chili, de l'Union européenne, de Hong Kong, Chine, du Taipei chinois, des États-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Inde, du Brésil, de l'Équateur, de la Chine, de Cuba, du Mexique, de la Norvège et de la Bolivie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

87. À la réunion de juillet, le Président a fait rapport sur les consultations qu'il avait tenues récemment, et lors desquelles l'Argentine, l'Équateur et l'Inde avaient proposé d'organiser un symposium, sous les auspices de l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC), sur les effets que pouvaient avoir sur le commerce les mesures prises par les Membres en réaction à la crise financière, à la fois dans le secteur des marchandises et dans celui des services, tout en évitant de faire doublon avec les travaux déjà menés par le Comité du commerce des services financiers. Il a indiqué qu'un consensus semblait exister pour que ce symposium se déroule sous les auspices de l'OEPC, comme cela avait été proposé, et qu'il allait donc en référer au Président de l'OEPC.

88. Les représentants de l'Union européenne, de l'Argentine (intervenant également au nom de l'Équateur et de l'Inde), de la Corée, de Hong Kong, Chine, du Brésil et d'El Salvador ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>6</sup> Cette communication a d'abord été examinée par le Conseil général à sa réunion de décembre 2009.

**11. Mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux – Mise en œuvre à titre permanent – Communication présentée par la Chine, l'Inde et le Pakistan (WT/GC/M/126)**

89. À la réunion du Conseil général de mai, les représentants de l'Inde et de la Chine ont présenté leur communication conjointe (WT/GC/W/621), invitant le Conseil général à demander au Président du Groupe de négociation sur les règles d'engager immédiatement des consultations ayant pour but d'examiner, et de modifier si nécessaire, le Mécanisme pour la transparence, au regard de l'expérience acquise à la suite de son fonctionnement provisoire, et de le remplacer par un mécanisme permanent.

90. Les représentants de l'Argentine, de l'Australie, du Chili, de la Nouvelle-Zélande, du Mexique, de la Suisse, de Maurice, du Gabon (au nom du Groupe africain), du Canada, du Brésil, des États-Unis, du Japon, d'El Salvador, de Hong Kong, Chine, de l'Union européenne, de la Norvège, de la Corée, de l'Équateur, de la Turquie, de Sainte-Lucie, du Maroc et du Taipei chinois ont pris la parole. Le Président a indiqué que les proposants pourraient soumettre leur proposition au Groupe de négociation sur les règles et qu'il informerait le Président de ce groupe de la discussion qui avait eu lieu au Conseil général. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**12. Programme de travail pour l'harmonisation au titre de l'Accord sur les règles d'origine**

a) Programme de travail pour l'harmonisation au titre de l'Accord sur les règles d'origine – La voie à suivre – Communication présentée par la Chine, l'Inde et le Pakistan (WT/GC/M/126)

91. À la réunion du Conseil général de mai, les représentants de l'Inde, du Pakistan et de la Chine ont présenté leur communication conjointe sur le Programme de travail pour l'harmonisation (WT/GC/W/622 et Add.1), qui visait à accélérer les travaux prescrits par les Ministres dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

92. Les représentants de l'Indonésie, des Philippines, de Sri Lanka, de l'Australie, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, de la Colombie, du Canada, du Guatemala, des États-Unis, de Hong Kong, Chine, de la Turquie, de la Suisse, d'El Salvador, de l'Union européenne, de la Norvège, du Taipei chinois, du Chili, du Japon, de l'Équateur et de la Barbade ont pris la parole. Le Président a dit que, étant donné les divergences de vues, il consulterait les Membres sur la meilleure façon de procéder. Le Conseil général a pris note des déclarations.

b) Déclaration du Président (WT/GC/M/127)

93. À la réunion de juillet, le Président a noté que la nouvelle Présidente du Comité des règles d'origine avait fait certaines suggestions sur la manière de faire avancer les travaux dans ce domaine, et a suggéré que le Conseil revienne sur cette question ultérieurement. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**13. Consultations au sujet des priorités des Membres pour 2010 – Déclaration du Président (WT/GC/M/126)**

94. À la réunion de mai, le Président a fait rapport sur les consultations informelles qu'il avait tenues avec les Membres au sujet des priorités du Conseil général pour 2010. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

**14. Huitième Conférence ministérielle – Déclaration du Président (WT/GC/M/128)**

95. À la réunion du Conseil général d'octobre, le Président a rappelé que, lors de la septième Conférence ministérielle, les Ministres étaient convenus que la prochaine session ordinaire de la

Conférence aurait lieu à la fin de 2011. Au vu des contacts qu'il avait eus avec les délégations, il semblait largement admis que la prochaine Conférence ministérielle se tiendrait à Genève. Compte tenu de plusieurs facteurs, il est apparu que les dates les plus appropriées étaient les 15, 16 et 17 décembre 2011. Il conviendrait, en temps voulu, de discuter d'autres aspects de la Conférence, comme sa forme et son programme. Le Président du Conseil général et son successeur consulteraient les délégations sur ces questions. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

96. À la réunion de décembre, le Président a annoncé que, pour utiliser au mieux le temps imparti, il avait l'intention de profiter de ses consultations sur la désignation des présidents des organes de l'OMC pour commencer à discuter des différents aspects de la huitième Conférence ministérielle, notamment des modalités et du programme de la Conférence. Ce ne serait que le début de ce processus particulier, et de nouvelles consultations sur ces questions seraient nécessaires.

#### **15. Arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions (WT/GC/M/125 à 129)**

97. À sa réunion de mai 2006, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration au sujet des Arrangements administratifs révisés pour les Membres ayant des arriérés de contributions (WT/BFA/86), qui disposaient, entre autres choses, qu'à chaque réunion du Conseil général, le Président du Comité du budget indiquerait les Membres visés par des Arrangements administratifs relevant des catégories II à IV, et qu'à chaque réunion du Conseil général, le Président du Conseil général demanderait aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu.

98. Aux réunions du Conseil général de février, de mai, de juillet, d'octobre et de décembre, conformément aux Arrangements administratifs révisés, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué les Membres visés par des Arrangements administratifs relevant des catégories II à IV.<sup>7</sup> Toujours conformément aux Arrangements administratifs révisés, le Président du Conseil général a demandé aux Membres des catégories III et IV de lui indiquer avant la réunion suivante du Conseil la date à laquelle le paiement des arriérés pourrait avoir lieu. Le Conseil général a pris note des déclarations.

99. En outre, à la réunion d'octobre, le Directeur général a relevé qu'au cours des 20 derniers mois, le nombre total de Membres visés par des Arrangements administratifs avait diminué. Le Conseil général a pris note de la déclaration.<sup>8</sup>

#### **16. Régime des pensions de l'OMC (WT/GC/M/128)**

100. À la réunion du Conseil d'octobre, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté le rapport annuel du Comité de gestion pour 2009 (WT/L/802). Le Conseil général a pris note du rapport annuel et de la déclaration.

#### **17. Centre du commerce international CNUCED/OMC (WT/GC/M/127)**

101. À sa réunion de juillet, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante-troisième session (ITC/AG(XLIII)/232). Le Président a rappelé que, conformément à la pratique habituelle, ce rapport

---

<sup>7</sup> À la réunion de décembre, M. J.M. Mignon (France) a fait la déclaration au nom du Président du Comité du budget, des finances et de l'administration.

<sup>8</sup> Voir aussi les paragraphes 38 et 42 ci-dessus.

avait d'abord été examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 28 juin 2010. Le Président du CCD a rendu compte de l'examen du rapport par le Comité.

102. Les représentants de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) et du Japon ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

#### **18. Examen des activités de l'OMC (WT/GC/M/129)**

103. À sa réunion de décembre, le Conseil général a examiné les rapports annuels pour 2010 des organes de l'OMC qui avaient été établis conformément à la Décision concernant les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105). Le Président a attiré l'attention du Conseil sur les lettres qu'il avait reçues du Président du Comité des accords commerciaux régionaux et du Président du Comité du commerce et du développement<sup>9</sup>, qui informaient que leurs Comités n'avaient pas pu adopter leurs rapports respectifs à temps pour la réunion du Conseil général.

104. Le Président du Comité des marchés publics et le Président du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

105. Les représentants de Cuba, de l'Inde, de l'Égypte, de l'Union européenne, de la Chine, de la Zambie (au nom du Groupe des PMA) et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations et des rapports des organes de l'OMC, y compris des rapports des organes établis au titre des accords commerciaux plurilatéraux, figurant dans les documents WT/DSB/51 et Add.1, WT/TPR/269, G/L/947/Rev.1, S/C/34, IP/C/56, WT/CTE/17, WT/BOP/R/101, WT/BFA/122, WT/WGTDF/9, WT/WGTTT/12, GPA/106 et WT/L/805.

106. Le Conseil général a ensuite adopté son projet de rapport annuel pour 2010 (WT/GC/W/627), étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements nécessaires pour y inclure les questions examinées à cette réunion.

#### **19. Désignation des Présidents des organes de l'OMC (WT/GC/M/125-126 et 129)**

107. À la réunion de février, le Président a indiqué que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC (WT/L/510), lui et son homologue M. Gero (Canada), Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, avaient mené des consultations avec les délégations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Conformément à ce qui avait été convenu lors de la réunion du Conseil d'octobre 2009, M. Gero et lui-même avaient également mené des consultations avec les délégations au sujet de la désignation des présidents des organes établis par le CNC.

108. En ce qui concerne les désignations des présidents des organes de l'OMC autres que ceux qui relèvent du CNC, ces consultations avaient permis de dégager un consensus en faveur de la liste suivante:

Conseil général

S.E. M. John Gero (Canada)

Organe de règlement des différends

S.E. M. Yonov Frederick Agah (Nigéria)

---

<sup>9</sup> Documents JOB/GC/5 et 6, respectivement.

Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. Bozkurt Aran (Turquie)
Conseil du commerce des marchandises	S.E. M. Anthony Mothae Maruping (Lesotho)
Conseil du commerce des services	S.E. Mme Elin Østebø Johansen (Norvège)
Conseil des ADPIC	M. Martin Glass (Hong Kong, Chine)
Comité du commerce et du développement	S.E. M. Erwidodo (Indonésie)
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	M. Raimondas Ališauskas (Lituanie)
Comité du budget, des finances et de l'administration	M. Pasi-Heikki Vaaranmaa (Finlande)
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Eduardo Muñoz Gómez (Colombie)
Comité des accords commerciaux régionaux	S.E. M. Alfredo Suescum (Panama)
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	S.E. M. Federico A. González (Paraguay)
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	S.E. M. Hisham M. Badr (Égypte)

109. Les Présidents de ces organes seraient nommés pour un mandat de un an, conformément aux dispositions générales des Lignes directrices. Leur désignation serait officialisée par les organes de l'OMC concernés lorsqu'ils se réuniraient de nouveau en 2010.

110. En ce qui concerne la désignation des présidents des organes relevant du CNC, ces consultations avaient permis de dégager un consensus en faveur de la liste suivante:

Session extraordinaire du Comité de l'agriculture	S.E. M. David Walker (Nouvelle-Zélande)
Session extraordinaire du Conseil du commerce des services	S.E. M. Fernando de Mateo y Venturini (Mexique)
Groupe de négociation sur l'accès aux marchés	S.E. M. Luzius Wasescha (Suisse)
Session extraordinaire du Conseil des ADPIC	S.E. M. Darlington Mwape (Zambie)
Groupe de négociation sur les règles	S.E. M. Guillermo Valles Galmés (Uruguay)
Session extraordinaire de l'Organe de règlement des différends	S.E. M. Ronald Saborío Soto (Costa Rica)

Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Manuel A.J. Teehankee (Philippines)
Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement	S.E. M. Thawatchai Sophastienphong (Thaïlande)
Groupe de négociation sur la facilitation des échanges	S.E. M. Eduardo Ernesto Sperisen-Yurt (Guatemala)

111. En outre, M. Valles Galmés (Uruguay), Président du Groupe de négociation sur les règles, devant bientôt être rappelé dans sa capitale, le Président du Conseil entreprendrait des consultations, en temps voulu, en vue de trouver un nouveau Président pour le Groupe de négociation sur les règles. Ces présidents, à l'exception de celui du Groupe de négociation sur les règles, resteraient en fonction jusqu'à la prochaine session de la Conférence ministérielle, conformément à la durée du mandat qui avait été fixée par le CNC et le Conseil général.

112. Le Conseil général a pris note de la déclaration et du consensus en faveur des deux listes de candidats aux fonctions de présidents. Les Présidents du Conseil général, du Conseil du commerce des marchandises et du Conseil du commerce des services ont pris la parole et le Conseil général a pris note des déclarations.

113. À la réunion de mai, le Président a indiqué que les consultations se poursuivaient pour trouver un successeur au Président sortant du Groupe de négociation sur les règles. Le Conseil général a pris note de la déclaration.<sup>10</sup>

114. À la réunion de décembre, le Président a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC (WT/L/510), il allait commencer le processus de sélection pour la désignation des présidents des organes de l'OMC mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b), il serait assisté dans ce processus par le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends, M. Agah (Nigéria) et par l'ancien Président du Conseil général, M. Matus (Chili).

115. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

116. En outre, le Président a rappelé qu'il avait récemment mené des consultations au sujet de la désignation du successeur de M. Thawatchai Sophastienphong (Thaïlande), Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et du développement, qui l'avait informé qu'il allait bientôt quitter Genève. Au cours de ces consultations, un consensus s'était dégagé en faveur de la désignation de M. Bashir (Pakistan) comme successeur de M. Sophastienphong.

117. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

## **20. Élection du Président (WT/GC/M/125)**

118. À la réunion du Conseil de février, le Président, en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une brève déclaration.

119. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité M. John Gero (Canada) à la présidence.

---

<sup>10</sup> Dans un fax daté du 18 juin 2010, le Président a informé les délégations que les consultations qu'il avait menées avec M. Agah avaient permis aux membres de trouver un consensus en faveur de la désignation de M. Dennis Francis (Trinité-et-Tobago) à la succession de M. Valles Galmés (Uruguay) et que M. Francis serait officiellement élu Président à la prochaine réunion formelle du Groupe de négociation sur les règles.

120. Le Directeur général, le Président nouvellement élu et les représentants d'El Salvador (au nom du GRULAC), du Gabon (au nom du Groupe africain), du Viet Nam (au nom de l'ASEAN), de Maurice (au nom des pays ACP), de l'Égypte (au nom du Groupe arabe), de la République dominicaine (au nom du Groupe informel des pays en développement), de la Zambie (au nom du Groupe des PMA), de la Turquie, des États-Unis, de l'Union européenne et du Mexique ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---